
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.09PR**

concernant

**la demande d'un crédit d'investissement de Frs 375'000.- pour la création de 2
classes nouvelles au Collège de la Place d'Armes en lieu et place de l'appartement de
fonction existant**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 avril 2016.

Elle était composée de Messieurs Guy ANGÉLOZ, Nicolas DURUSSEL, Didier FORESTIER, Yann MAMIN, Walter MÜLLER, Boris RICHARD, Yves VUAGNIAUX et du soussigné, Olivier DI PRINZIO, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Gloria CAPT et de MM. Markus BAERTSCHI, chef du service URBAT et David GILLIÉRON, responsable immeubles scolaires. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions soulevées.

Préambule

Le libellé du préavis prête à confusion. La création de 2 classes *nouvelles* ne signifie pas la création de 2 classes *supplémentaires*. En effet, les deux classes actuellement dans le pavillon sud seront supprimées pour être remplacées par un réfectoire et une classe d'appoint, pour le parascolaire. Les deux classes concernées par ce préavis remplaceront ces deux classes perdues pour les besoins scolaires.

Projet

Fort d'une demande du JECOS, URBAT a saisi l'opportunité de transformer l'appartement de fonction en classes scolaires. En effet, tous les candidats pour le poste de concierge ont renoncé à l'habiter à cause des inconvénients cités dans le préavis.

La transformation de l'appartement n'a pas pu être entreprise auparavant, notamment lors de l'aménagement des combles, à cause des incertitudes liées à son occupation future.

Profitant de ces travaux, des toilettes pour personnes à mobilité réduite seront aménagées. Dès lors, le souhait exprimé par l'AVACAH sera exaucé. L'accès se fera par une entrée côté Est (parking).

La transformation de l'appartement apportera une symétrie à la disposition des classes de l'étage. Les vitres ayant déjà été remplacées lors de la réfection de l'enveloppe du bâtiment, les travaux seront uniquement intérieurs. Ils ne devraient pas occasionner de nuisances intolérables au bon déroulement des cours. Naturellement des dispositions ad hoc seront prises lors des périodes d'examens.

A titre d'annexe, une campagne des mesures de substances nocives sera entreprise. Le rapport de la Municipalité devrait être communiqué au Conseil communal en session plénière.

Conformément à la législation en vigueur, si nécessaire, les assainissements des locaux en travaux, notamment pour l'amiante, seront entrepris. Ils concerneraient plus probablement le carrelage. Les faux-plafonds sont déjà désamiantés.

Les travaux débiteront par l'appartement, ensuite par les toilettes. Sauf problèmes majeurs, ils seront terminés pour la fin de l'année. En regard de l'envergure des travaux, il n'est pas possible de les restreindre uniquement à la période des vacances scolaires.

Le mobilier concerne principalement 22 tables individuelles, armoires, etc. Un projecteur (beamer) n'est pas prévu, mais le câblage sera installé ainsi que 2 prises informatiques et 1 prise pour le réseau WiFi.

Après le nettoyage des locaux, une mesure de la charge admissible (300 kg/m² min.) des planchers sera effectuée par un ingénieur. Le renforcement du plancher sera entrepris, le cas échéant.

Aucune subvention cantonale n'est possible.

Au final, la capacité maximale d'accueil du collège sera atteinte. Pour la rentrée scolaire d'août 2016, le collège de la Place d'Armes comprendra 21 classes normales, 5 classes de dégagement (d'appoint), 6 classes spéciales (musique, dessin, travaux manuels, science, etc...) et un réfectoire, pour 435 à 455 élèves.

Conclusions :

Vu

- les deux classes scolaires actuellement dans le pavillon sud seront supprimées pour être remplacées par un réfectoire et une classe d'appoint, pour le parascolaire,
- le désintérêt des concierges à occuper l'appartement de fonction pour des raisons de commodité, les nuisances étant difficilement supportables,
- le coût de CHF 375'000 au deçà du coût habituel d'une création d'une salle de classe variant de CHF 600'000 CHF à CHF 800'000.

Considérant

- la nécessité de compenser la perte des deux classes scolaires du pavillon sud,
- l'inutilité de maintenir un appartement de fonction,
- l'opération financièrement intéressante,

la Commission approuve le préavis tel que présenté devant ce Conseil.

Elle propose au Conseil communal :

- à l'unanimité, d'approuver l'art. 1;
- à l'unanimité, d'approuver l'art. 2;
- à l'unanimité, d'approuver l'art. 3.



Le rapporteur, Olivier Di Prinzio

Yverdon-les-Bains, le 18 avril 2016